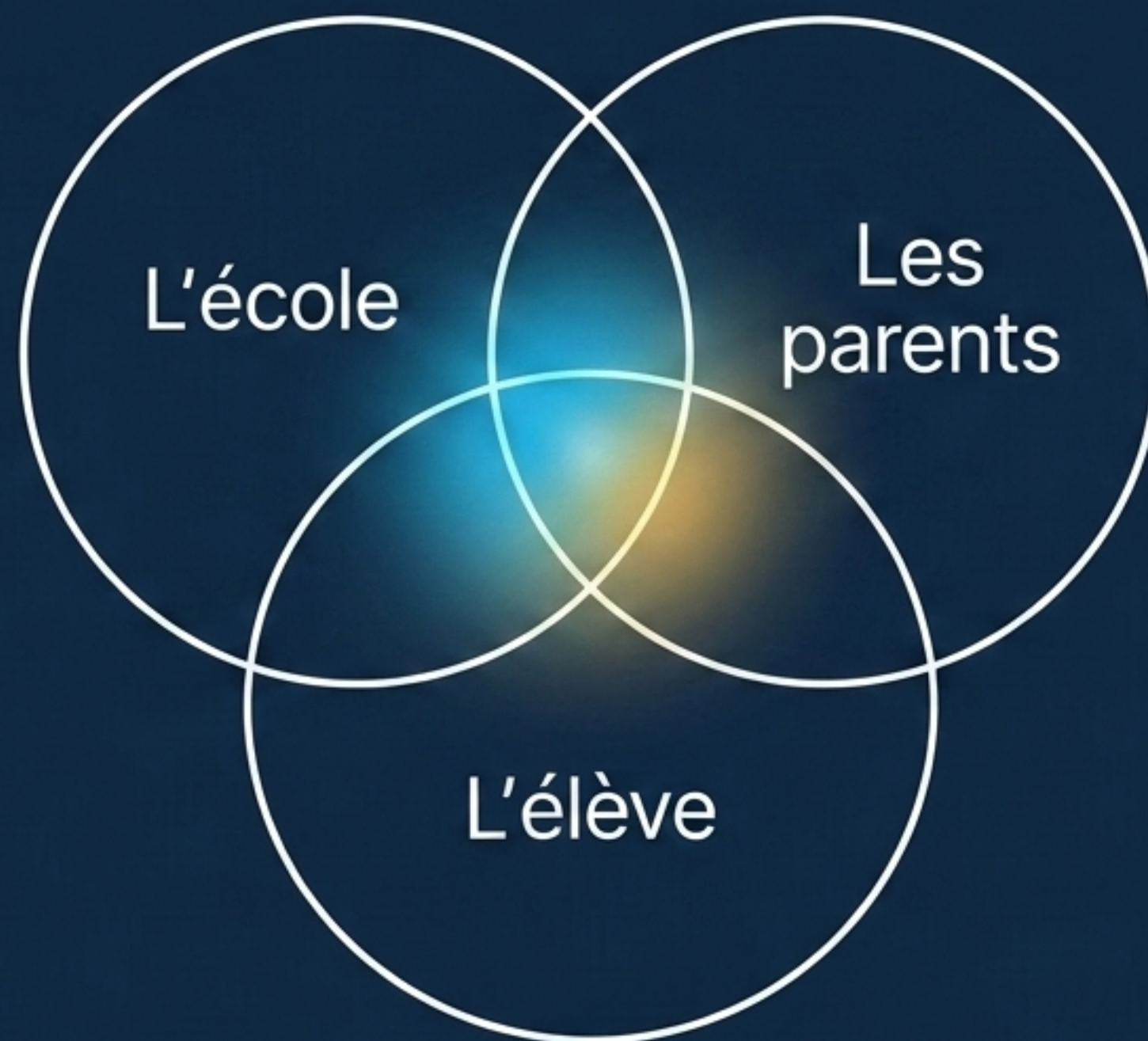




Comprendre l'évaluation à Saint-Stanislas

Normes, modalités et parcours de réussite de l'élève (2026-2027)

Les fondements des normes et modalités d'évaluation



Justice

Le droit de faire ses preuves. Des balises claires pour les reprises et un encadrement respectueux des lois.



Égalité

Des exigences uniformes. Tous les élèves d'un même niveau sont évalués sur les mêmes bases.



Équité

La prise en compte des besoins. Des adaptations prévues au plan d'intervention (PI) pour donner à chacun une chance égale.

Le cycle continu de l'évaluation



Vous tenir informés pour mieux vous préparer

Vue d'ensemble

(En début d'année)



Envoi d'un tableau résumé des évaluations principales avant le 15 octobre.

Au quotidien

(Le préavis)



Avis donné au moins une semaine avant chaque évaluation (via Classroom, Clic-École ou l'agenda).

La règle d'or

(L'équilibre)



Aucune évaluation ne peut valoir à elle seule plus de 50 % d'une étape pour une même compétence.

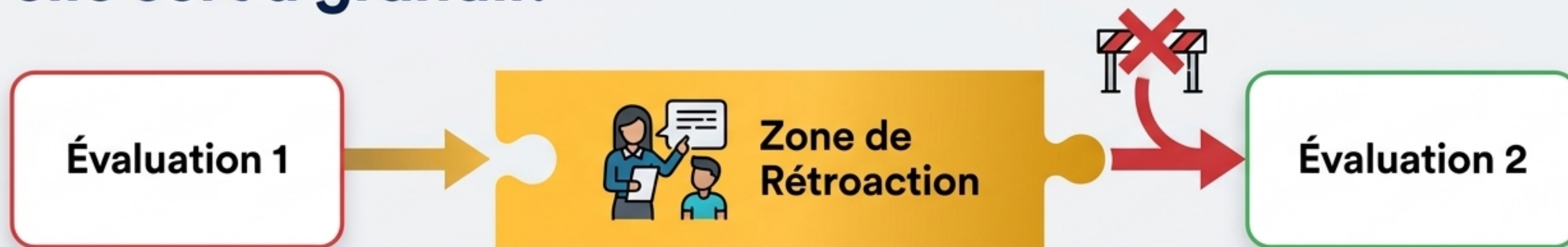
Le développement des compétences non disciplinaires



i Ces compétences font l'objet d'un **commentaire obligatoire** au bulletin de l'étape 3.

Apprendre de ses erreurs : Le rôle clé de la rétroaction

**L'évaluation ne sert pas qu'à sanctionner,
elle sert à grandir.**



Règle institutionnelle

Un enseignant ne peut pas soumettre un élève à une nouvelle évaluation sommative sur une même compétence sans avoir préalablement remis et commenté (rétroaction) l'évaluation précédente.

Mesures adaptatives

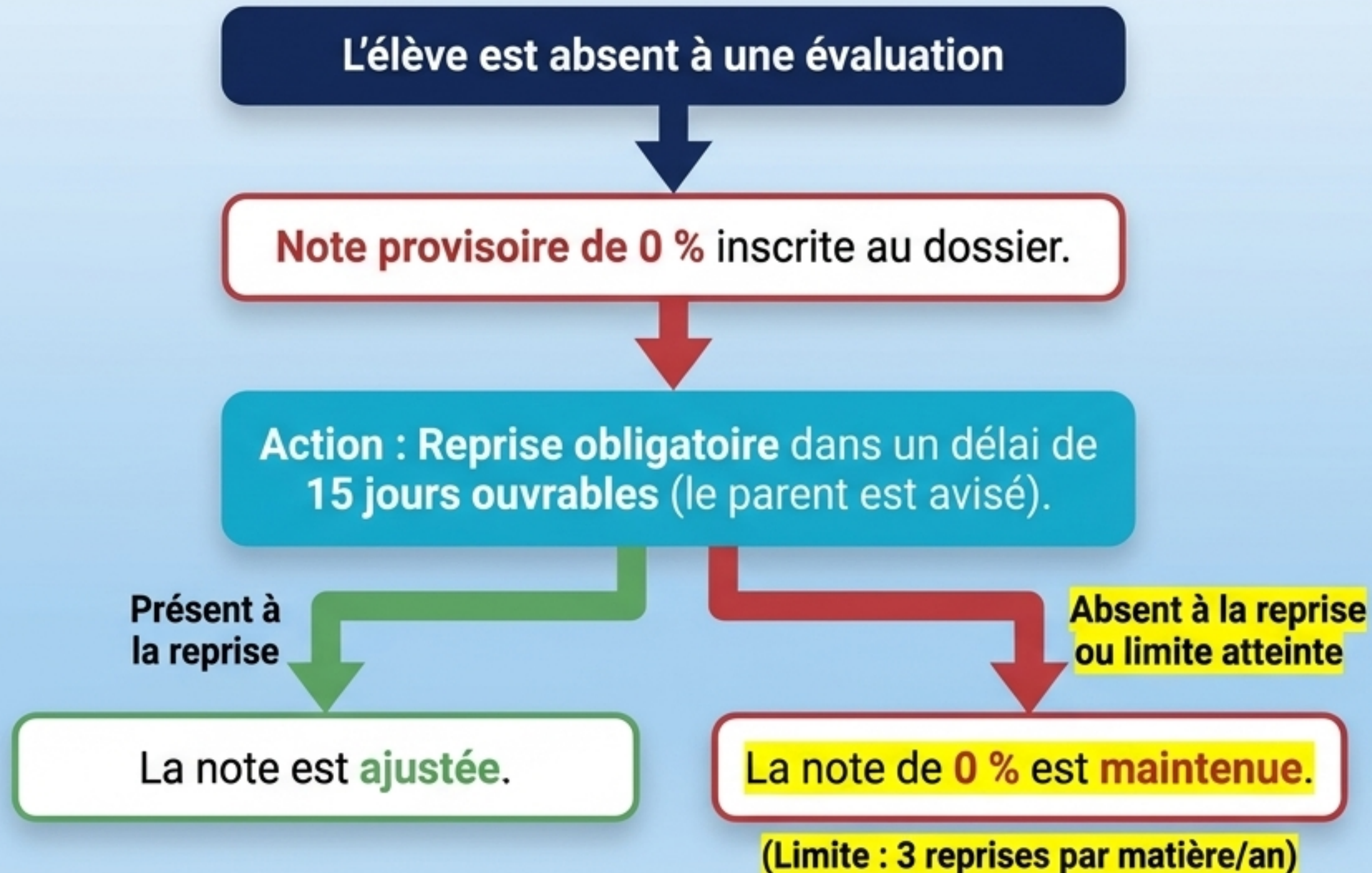
Les rétroactions et adaptations sont mises en œuvre fidèlement selon le Plan d'intervention (PI) de l'élève.

La maîtrise de la langue :

La responsabilité de tous



Gestion des absences aux évaluations :



Épreuves ministérielles (MEQ) :

Pièce justificative officielle exigée (billet médical, etc.).

Reprise déterminée par la direction de la sanction des études.



Retards :

Aucune pénalité de points ne s'applique pour un retard de remise de travail.

L'intégrité académique à l'ère numérique



Le plagiat, l'autoplagiat (recyclage de travaux), l'utilisation/la possession non autorisées de cellulaires, de montres électroniques et l'utilisation de l'IA sont considérés comme de la tricherie.



1^{re} Infraction

Note de 0 % pour l'évaluation ou le travail concerné.

Reprise d'évaluation ou de travail obligatoire.

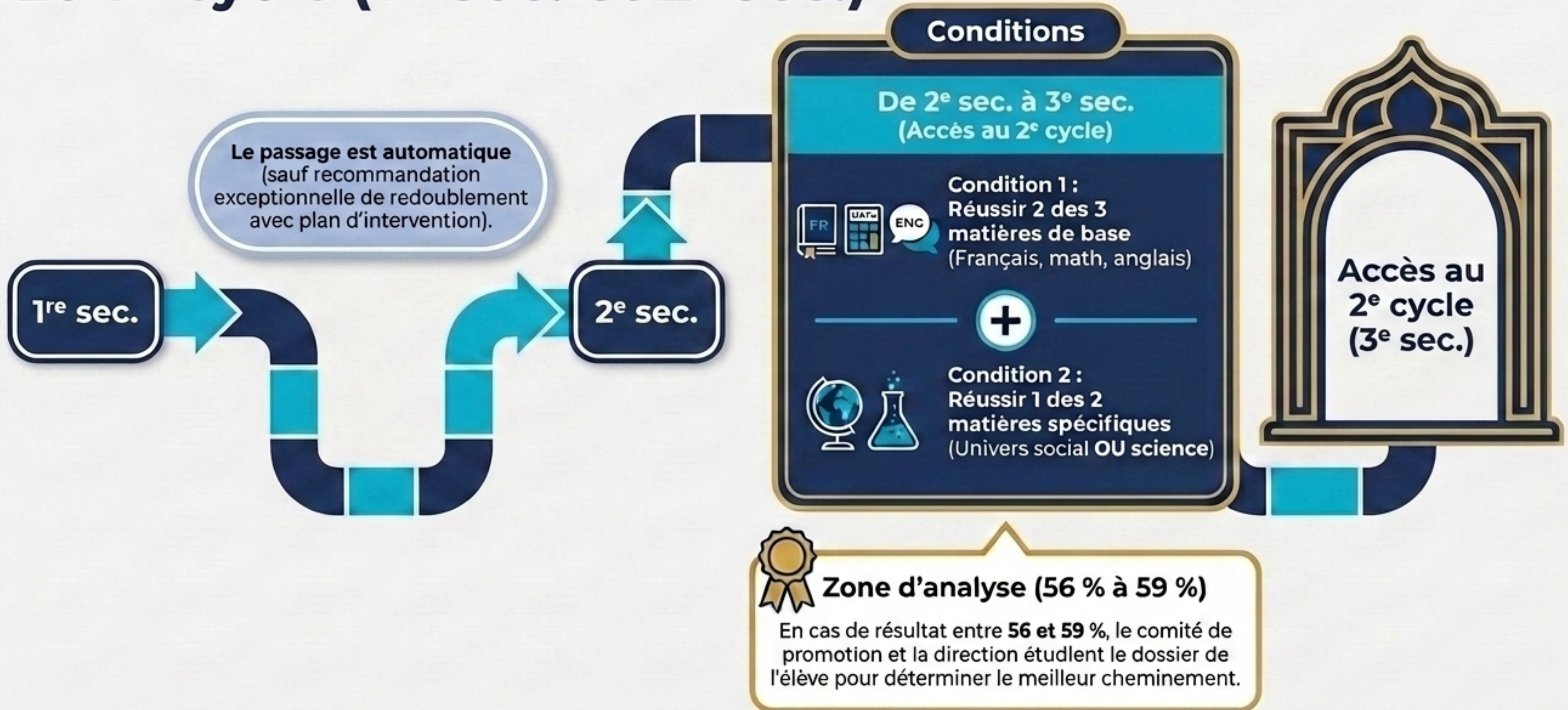


Récidive (toutes matières confondues)

Note de 0 % sans aucune possibilité de reprise.

Règles de promotion :

Le 1^{er} cycle (1^{re} sec. et 2^e sec.)



Règles de promotion :

Le 2^e cycle (3^e à 5^e sec.)



**Réussir
2 des 3**

Matières de base
(Français, anglais, math)



Accumuler un
minimum de
22 Unités



Promotion au
niveau supérieur

En cas d'échec

Obligation de suivre les cours d'été du CSSRDN (voir la direction de niveau et la conseillère d'orientation).

Fin du déboulage

Le déboulage n'est plus accepté, l'élève doit réussir tous ses cours pour accéder au niveau supérieur. Les offres de cours d'été ne peuvent être refusées. Un reclassement final par la direction s'effectue au mois d'août.

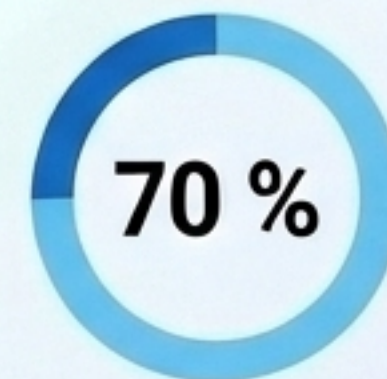
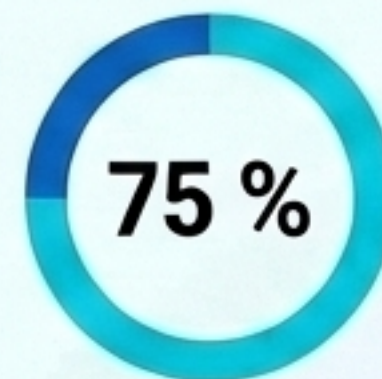
Matrice des préalables : L'accès aux parcours enrichis

Mathématiques SN (4^e sec.)



Exigence de 80 % au résultat final
en math (3^e sec.)

Science de l'environnement (STE 4^e sec.)



Exigence de 75 % au final en science (3^e sec.)
+ un minimum de 70 % dans la compétence
théorique (C2).

Anglais enrichi (3^e, 4^e, 5^e sec.)



Exigence de 80 % en anglais régulier
l'année précédente.

Chimie et physique (5^e sec.)



Exigence de réussite des sciences de 4^e sec.
+ de l'option STE + des math SN de 4^e sec.

Le filet de sécurité scolaire : Interventions pédagogiques graduées



Niveau 1 : En classe

Flexibilité pédagogique, périodes de récupération, exercices supplémentaires adaptés par l'enseignant.



Niveau 2 : Le suivi ciblé

Analyse des résultats après chaque bulletin. Rencontres avec le titulaire et le technicien en éducation spécialisée (TES).

Niveau 3 : Le plan d'action ou d'intervention

Élaboration d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention centré sur l'élève, orienté par la direction de niveau.



Les jalons de notre communication annuelle



Avant le 15 octobre

Max. 20 novembre

Max. 15 mars

Max. 10 juillet

Première communication

(Aperçu comportement/apprentissages disponible sur le module-parents / Clic-École).

Bulletin de l'étape 1

Bulletin de l'étape 2

Bulletin final (Étape 3)

Le jugement professionnel : L'humain au centre des données

La réalité des chiffres

La note au bulletin n'est jamais une simple moyenne mathématique aveugle.

L'expertise enseignante

Elle est l'expression d'un jugement professionnel, fondé sur la compréhension fine du programme ministériel, des observations constantes et des traces pertinentes (et non sur le comportement).

Notre engagement final

Assurer la réussite, l'équité et le développement global de chaque élève franchissant les portes de Saint-Stanislas.

